



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE

La Roche sur Yon, le 17 Mars 2009

Communiqué d'apport complémentaire au Contrat de Liquidité

Conformément à un avenant au contrat de liquidité signé le 23 août 2005 confié par **LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'ATLANTIQUE VENDEE** à la société Portzamparc S.A., les moyens suivants ont été ajoutés au compte de liquidité en date du 11 Mars 2009 :

L'Emetteur apporte 250 000 euros en complément sur le compte de liquidité.

Désormais les moyens alloués au contrat s'élèvent à 638 229,14 euros.

Edité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée – Société Coopérative à Capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit – 440 242 469 RCS Nantes – Société de courtage d'assurance – N°TVA FR 57 440 242 469 – Immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le numéro 07 023 954

Siège social : Route de Paris – 44949 Nantes Cedex 9